



Honoraires notaire

Par Max06

Bonjour

A la vente de l'appartement familial, le notaire nous a facturé 4 déclarations de plus value immobilière à 350e pièce.

La situation était je pense assez classique (notre mère était usufruitiere et les 4 enfants nue propriétaires)

Nous étions tous les 4 dans la même situation. Les 4 déclarations étaient strictement identiques.

Si j'ai bien compris il existe un tarif réglementaire et toute facturation supplémentaire doit être justifiée par le notaire.

Ou est-ce plus compliqué

Merci pour vos reponses